

Image not found or type unknown



Vente voiture et non paiement

Par **nicos1418**, le **12/06/2008 à 12:18**

Bonjour, j'ai vendu un véhicule à une personne et elle me doit encore 200€ qu'elle ne veut pas payer, je voudrais porter plainte pour abus de confiance mais je crois qu'elle n'est pas solvable.

Vais-je pouvoir obtenir la somme restante ou annulation de la vente?

Merci

Par **Jurigaby**, le **12/06/2008 à 13:36**

Bonjour.

C'est du droit civil, pas du pénal. Donc inutile d'aller au commissariat..

Vous avez rédigé un contrat pour la vente?

Par **nicos1418**, le **12/06/2008 à 13:56**

j'ai juste fais un acte de vente, rien d'autre.
mais l'abus de confiance c'est du pénal, non?

Par **nicos1418**, le **12/06/2008 à 14:24**

Sinon qu'est ce que je peux faire??
Merci

Par **Jurigaby**, le **12/06/2008 à 14:35**

Bonjour.

Mais il n'y a pas abus de confiance en l'espèce, du moins pas au sens juridique du terme.

Le plus simple et le plus rapide serait de remplir un formulaire en injonction de payer, disponible sur le site du ministère de la justice et de l'envoyer au greffe du lieu où vous avez conclu la vente.

Par **nicos1418**, le **13/06/2008 à 08:07**

Merci pour les infos, je vais essayer ça.
encore merci